



Projet GALF

Rapport Annuel 2017

1. Introduction	2
2. Résultats	2
2.1 Investigations	2
2.2 Opérations	3
2.3 Juridique	8
2.4 Formation	19
2.5 Medias	20
3. Relations extérieures	37
4. Conclusion	39

1. Introduction

Le projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) a été initié en Guinée par WARA avec le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêt en collaboration avec le Ministère de la Justice et celui de la Protection civile en mars 2012. GALF suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 5^{ème} projet du réseau EAGLE. L'année 2017 a été largement marquée par des activités qui ont permis à la Guinée de faire écho au niveau international grâce aux opérations effectuées par GALF. Aussi, le suivi juridique a été une réelle réussite permettant d'influer sur les autorités et sur les différents dossiers en cours auprès des tribunaux pour obtenir des peines maximales sur les grands trafiquants et autres braconniers.

La collaboration entre GALF et les autorités a été au beau fixe ainsi que toutes les représentations diplomatiques et consulaires en Guinée.

Il faut signaler que par la forte implication des activistes du Réseau EAGLE et d'autres collaborateurs, le projet GALF se félicite du résultat obtenu au courant de 2017 en matière de lutte contre la criminalité faunique via le trafic international de faune suivie de la corruption galopante qui affecte les services publics.

2. Résultats

2.1. Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2017	271
Investigation ayant abouti à une opération en 2017	11
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés en 2017	186

271 missions d'investigation ont été réalisées à Conakry et à l'intérieur du pays sur le trafic des grands singes notamment des chimpanzés et autres diverses espèces intégralement protégées. Il s'agit du braconnage, le commerce d'ivoires, des peaux de crocodiles et de panthère. 186 nouveaux trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés en 2017. Sur ces 186 nouveaux trafiquants identifiés en 2017, 11 trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention et commercialisation de certaines espèces animales intégralement protégées.

La Guinée reste une grande plaque tournante du trafic de grands singes en Afrique.

2.2. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2017	11
Nombre de trafiquants arrêtés en 2017	17
Nombre de trafiquants en fuite	3

11 trafiquants ont été arrêtés en 2017 à travers **11** opérations. Des trafiquants de peaux de panthère, des tortues d'eau douce et marines, des chimpanzés, des crocodiles, une civette, une mangouste, un serval, un babouin, des vautours, des grues couronnées, des perruches inséparables. Les opérations sont réalisées sous couvert des Parquets des différentes localités et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'INTERPOL, le corps des conservateurs de la nature (corps paramilitaire du ministère de l'Environnement) sous la supervision de GALF.

- **Janvier 2017 :**

1 Opérations a eu lieu : **le 28 janvier 2017, 1 opération** d'arrestation de Seiba Soropogui a eu lieu au centre-ville de la préfecture de Macenta, au sud de la Guinée. La présumée trafiquante a été prise en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 2 peaux de panthère et d'une trentaine d'autres peaux d'espèces animales intégralement protégées. Les peaux de panthère et d'autres proviennent de la République de Mali en transitant vers la haute Guinée à Kankan. L'opération a été pilotée par une équipe mixte composée des agents de la police préfectorale, des agents du Corps des Conservateurs de la Nature, du point focal de la criminalité faunique et des activistes de GALF.



- **Février 2017**

1 Opération a eu lieu : le **18 février 2017**, 1 opération d'arrestation d'Abdourahamane Sidibé, grand trafiquant de Chimpanzés et d'autres grands singes a eu lieu à Kountia dans la haute banlieue de Conakry. Le présumé trafiquant a été condamné par défaut à 5 ans de prison ferme par le TPI de Kaloum reconnu coupable du délit d'importation et d'exportation de grands singes et un mandat d'arrêt international avait été décerné contre lui. Pendant 30 ans durant, le prévenu a exercé cette activité illégale en violant les lois nationales et aussi les Conventions Internationales en matière de préservation de la biodiversité.



- **Mars 2017 :**

1 Opération a eu lieu : le 23 mars 2017, 1 opération d'arrestation de Djibril Conté pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée. L'opération a eu lieu au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne, grâce aux agents du Corps des Conservateurs de la Nature et le soutien de GALF.

Le 06 mars 2017: Arrestation d'Abdou Salam Sidibé, cité dans l'affaire Ministère Public contre le commandant Ansoumane Doumbouya et autres et condamné par défaut à 5 ans de prison ferme par le TPI de Kaloum. Lors de l'audience de son père et grand trafiquant international dans l'exportation des grands singes d'Afrique, Abdoul Salam Sidibé sera mis aux arrêts en pleine audience le 06 mars 2017 et automatiquement placé dans le box des accusés par le tribunal. Il est reproché d'être le noyau principal en connivence avec son père Abdourahamane Sidibé pour l'exportation illégale vers les pays asiatiques un nombre important de grands singes en l'occurrence des chimpanzés.



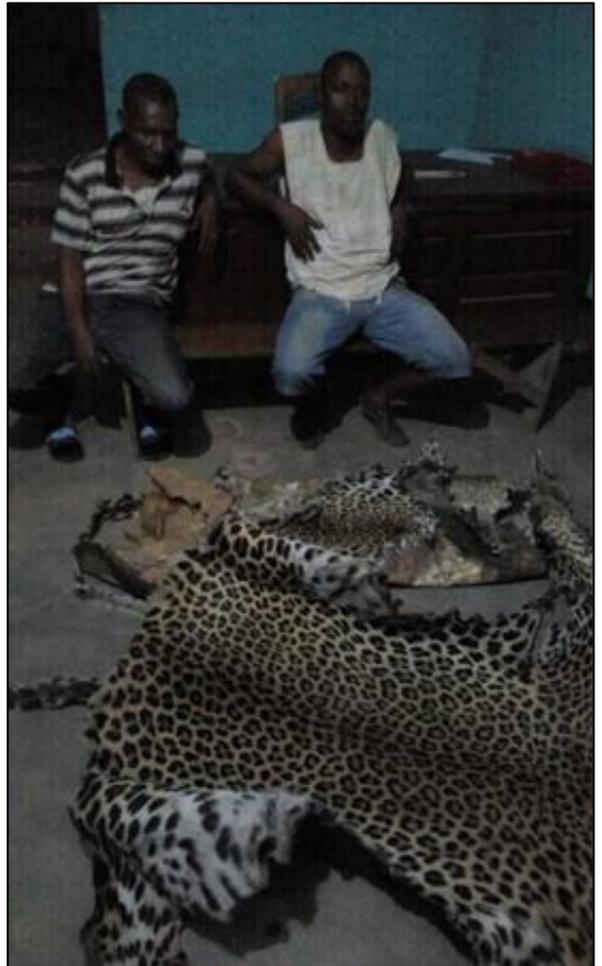
- **Avril 2017 :**

1 Opération a eu lieu : **le 07 avril 2017, 1 opération** d'arrestation de Hamidou Traoré et de Thierno Souleymane Bah, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de panthère et un morceau de peau de lion, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée. L'opération a eu lieu au centre-ville de Kindia, située à 137 km de la capitale Conakry.

2 Opération ont eu lieu :

Le 12 avril 2017, 1 opération d'arrestation de Naby Laye Moussa Bangoura (beau-frère du colonel) et Mamady Kpoghomou au domicile du colonel Bangoura.

Le 12 avril 2017, 1 opération d'arrestation d'Adama Coulibaly dans le zoo du colonel à Tabouna dans la région administrative de Kindia. Ces deux opérations simultanées ont conduit à la saisie de 33 espèces dont 12 espèces animales protégées ont été saisies : 4 chimpanzés, 9 crocodiles, 3 tortues du désert, 4 tortues aquatiques, 1 civette, 1 mangouste, 1 serval, 1 babouin, 2 vautours, 3 grues couronnées, 4 perruches inséparables. Mis à part, les chimpanzés qui ont été reçu par le CCC (centre de conservation des chimpanzés) les autres animaux ont été relâchés au Parc du Haut Niger de Faranah, de Badiar et le Delta du Capatchez.



- **Mai 2017 : 0** opération

Au courant du mois de mai, nous n'avons eu aucune opération.

- **Juin 2017 :**

1 opération a eu lieu à Dalaba, en Moyenne Guinée. Le **04 juin 2017 :**

1 opération a eu lieu à l'intérieur de pays précisément à Dalaba où une équipe mixte composée des agents des Eaux et Forêts et ceux de la gendarmerie préfectorale avec l'appui de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Un trafiquant de peaux de panthères et de crocodiles, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en vigueur. Peu avant son déferrement à la Justice de paix de Dalaba, le trafiquant par l'inattention ou complicité du chef de poste s'est évadé.



Ainsi, le **08 juin 2017** le chef de poste du commissariat de Dalaba qui était en charge de veiller correctement sur le mis en cause a été arrêté et déféré devant le Procureur du TPI de Mamou pour complicité d'évasion. C'est le Juge d'Instruction qui a pris la décision du déferrement.



- **Juillet 2017** : O opération

Au courant du mois de juillet 2017, aucune opération n'a eu lieu.

- **Août 2017** :

1 opération a eu lieu à Conakry. Le **29 août 2017** à proximité de l'hôpital Sino-guinéen situé à Kipé dans la commune de Ratoma. Le présumé trafiquant a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ces trophées proviennent des espèces animales intégralement protégées par le code de faune et la Convention de Washington. L'opération a été conduite par le BCN-INTERPOL et les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF.



- **Septembre 2017** : 0 opération

Au courant du mois de septembre 2017, aucune opération n'a eu lieu.

- **Octobre 2017** : 0 opération

Au courant du mois d'octobre 2017, aucune opération n'a eu lieu.

- **Novembre 2017** :

2 Opérations ont eu lieu au courant du mois de novembre 2017.

Le 23 novembre 2017 à Conakry. Le présumé trafiquant Abou Doumbouya en provenance de la Sierra Léone a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, une espèce animale intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington. L'opération a été pilotée par le Corps des Conservations de la Nature grâce à la forte implication des autorités guinéennes avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).



Le 24 novembre 2017 : 1 opération a eu lieu à Conakry. Le présumé trafiquant Aboubacar Chérif a été pris par les autorités guinéennes en appui avec GALF. Il serait le propriétaire du bébé chimpanzé saisi des mains du premier présumé trafiquant le nommé Abou Doumbouya. Selon lui, le bébé chimpanzé aurait été volé à son domicile à Dixinn, une des communes de Conakry pour être retrouvé sur le marché.

- **Décembre 2017** :

1 opération a eu lieu à Mamou en Moyenne Guinée, conduite par le Corps des Conservateurs de la Nature.

Au compte du mois de décembre 2017, **1** opération a eu lieu par le Corps des Conservateurs de la Nature. Ainsi, Galf a apporté son soutien technique, juridique aux autorités de la préfecture de Mamou après l'Opération d'arrestation de deux trafiquants de chimpanzé le **mercredi 20 décembre 2017** dans la sous-préfecture d'Ourekaba. Momo Mansaré et Lancinet Kourouma sont les deux trafiquants de



chimpanzés qui sont tombés dans les filets des agents du Corps des Conservateurs de la Nature. Une opération très sensible qui a connue une forte implication de GALF dans le cadre du suivi juridique, audition et déferrement des contrevenants devant le parquet du TPI de Mamou. Le bébé chimpanzé a été saisi et conduit dans le sanctuaire du CCC de Faranah pour une rééducation pour son éventuel relaxe.

	Opération janvier 1	Opération février 2	Opération mars 3	Opération mars 4	Opération avril 5	Opération avril 6	Opération avril 7	Opération juin 8	Opération août 9	Opération Novembre 10	Opération décembre 11
Peaux de panthère	1		1		1			1	1		
Tortues d'eau douce				1							
Tortue terrestre						1				1	
Chimpanzés	1				1	1				1	1
Peaux de crocodiles					1			1	1	1	

Tableau statistique des opérations au courant de l'année 2017

2.3. Juridique

Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2017 (préciser le lieu)	6 (tribunal de première instance de Kaloum) 1 (tribunal de première instance de Mafanco) 1 (tribunal de première instance de Kindia) 3 (tribunal de première instance de Dixinn) 2 (tribunal de première instance de Mamou)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux en 2017 (Préciser le lieu)	7 (maison d'arrêt de Conakry) 3 (maison d'arrêt de Mamou) 1 (prison civile de Macenta)
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2017.	6 cas.

Sur 17 personnes arrêtées en 2017, **11** ont été en détention durant leur procès. **16** ont été condamnés et **2** ont interjeté appel après jugement.

Le département juridique de GALF est constitué de 4 juristes dont 0 en test. Le recrutement continue et d'autres seront testés début 2018.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique de Galf de plusieurs manières :

- 1 la formation des autorités judiciaires ;
- 2 la transmission des preuves, les éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
- 3 Appui à la rédaction des PV ;
- 4 la rédaction de l'analyse juridique ;
- 5 Suivi des procès, visites régulières de prison ;
- 6 Communication permanente avec les autorités ;
- 7 Formation des agents des eaux et forêts.

Au courant de l'année 2017, le département juridique a développé des aspects suivants :

Le suivi des cas : Durant l'année 2017 le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquantes sont :

Janvier :

Cas Seiba Soropogui :

une trafiquante prit dans la région administrative de Macenta en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation des peaux de grands félins et de reptiles le département juridique a effectué un suivi juridique du dossier auprès des autorités administratives et judiciaires pourvue d'éviter tout vice de procédure judiciaire . Le suivi était axé sur l'appui à la rédaction du procès-verbal de constatation d'infraction, la transmission des documents au parquet de la justice de paix de Macenta, la procédure de déferrement, le respect de la durée légale de la garde à vue et les visites de prison pour s'assurer que le mis en cause est en détention provisoire après arrestation.

Participation au dépotage d'un conteneur chinois : Dans le cadre de la collaboration entre le projet Galf et la douane portuaire en vue de l'application de la loi faunique, un contrôle de conteneur chinois suspect en destination de la chine s'est effectué au parc conteneur du port autonome de Conakry. Après inspection nous avons constaté que le conteneur contenait 162 colis et chaque colis comportait des estomacs de poisson. l'objectif était de vérifier si les colis ne comportaient pas d'ailerons de requin qui constitue un commerce illégal prévu et puni par les lois nationales et internationales.

Février

Suivi juridique du cas Abdourahamane Sidibé : Suite à l'arrestation de Abdouramane Sidibé faisant l'objet d'un mandat d'arrêt International et condamné par défaut le 08 Juillet 2016 dans l'affaire Ministère Public contre le Commandant Ansoumane Doumbouya et 4 autres poursuivis pour Usurpation du titre, Faux ,usage de Faux, capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées, le département juridique a effectué un suivi juridique du dossier auprès des autorités judiciaires pour faire éviter tout vice de procédure judiciaire . Le suivi et appui était axé sur la fourniture d'un certain nombre de pièces à convictions notamment les permis incriminés pouvant contre carrer l'opposition formulée par Abdouramane Sidibé. En plus, les juristes de GALF ont procédé au suivi du procès sur la dite opposition. Lors de ce procès, l'avocat de la partie civile a démontré qu'il n'était pas informé de la date de l'opposition formulée par Abdouramane Sidibé avant d'exiger la vérification de la régularité de l'acte d'opposition. Après vérification par le Juge audienier, il s'est avéré effectivement que le document n'était pas enregistré dans les registres du Greffe. Aussitôt, l'Avocat de la partie civile a demandé au Juge de déclarer irrecevable l'acte d'opposition. Ainsi, le Juge renvoi l'affaire au 06 Mars 2017 pour délibéré sur la question.

Lors de ce procès, l'avocat de la partie civile a démontré qu'il n'était pas informé de la date de l'opposition formulée par Abdouramane Sidibé avant d'exiger la vérification de la régularité de l'acte

d'opposition. Après vérification par le Juge audientier, il s'est avéré effectivement que le document n'était pas enregistré dans les registres du Greffe. Aussitôt, l'Avocat de la partie civile a demandé au Juge de déclarer irrecevable l'acte d'opposition. Ainsi, le Juge renvoi l'affaire au 06 Mars 2017 pour délibéré sur la question.

Suivi d'audience du cas autruches: Depuis l'interpellation de Aboubacar Bayo et Salifou Nyangado pour capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées le 27 Mai 2017, cette affaire n'avait connu que de renvoi sur renvoi par le TPI de Dixinn jusqu'au 28 Février 2017. A cette date, ces deux(02) prévenus ont été appelés à la barre. La journée étant chargée de dossier, seul Salifou Nyangado a pu décliner son identité et expliquer les circonstances de son arrestation tout en ajoutant être ignorant de l'interdiction de la détention et la circulation des autruches. Après cette explication, le Juge a renvoyé l'affaire au 06 Mars 2017 pour la suite des débats.

Mars :

Suivi d'audience du cas autruche : Dans cette affaire Ministère public contre Salifou Nyangado et Aboubacar Bayo poursuivis pour capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées soit deux(2) autruches ; deux audiences se sont tenues au Tribunal de Première instance de Dixinn : Première audience : lors de cette séance, les débats étaient centrés sur la narration des circonstances d'arrestation, la question de reconnaissance des faits de capture, commercialisation des autruches par les prévenus et les interventions des avocats de la défense et de la partie civile. Seconde audience : elle fut essentiellement marquée par les plaidoiries des avocats et les réquisitions du Ministère public. Pendant ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'environnement et défendant les intérêts de l'Etat a touché du doigt les points suivants : les conséquences négatives que le commerce illégale des espèces de faune et de flore sauvage causent à l'écosystème ,l'altération de l'image de la Guinée par le biais de cette pratique aux yeux de la communauté Internationale, la suspension de la Guinée par la CITES(Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et enfin le préjudice causé au tourisme .Pour la réparation des préjudices causés à l'Etat , il a demandé au juge 100.000.000 fg à titre de dommage et intérêts. Le Ministère Public dans son réquisitoire a demandé la condamnation des prévenus à 7mois de prison ferme et le décernement d'un mandat de dépôt à l'endroit des prévenus. A la suite, le dossier a été mis en délibéré pour que décision soit rendue le 4avril 2017

Affaire Abdouramane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé :

Condamnés par défaut à 5 ans d'emprisonnement ferme dans le dossier de l'ex chef de gestion l'organe CITES, les présumés exportateurs de plusieurs espèces protégées (lamantins, chimpanzé, perroquets...) Ont comparu ce mois-ci au tribunal de première instance de Kaloum. Au cours de la première audience les débats étaient axés sur l'opposition faite par le prévenu d'une façon maladroite car elle n'était pas enregistrer au greffe du tribunal, après intervention des avocats de la défense et la partie civile le procès a été rejetée à la huitaine pour permettre au juge de statuer sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de cette prétendue opposition. La séance suivante, le juge continue sans crainte le cours normal du procès avec pour argument que le prévenu avait l'intention de faire

opposition. Arrêté le 06 mars 2017, Abdoul Salam Sidibé a fait prévaloir ses prétentions devant le juge. Après rappel des infractions pour lesquelles il est poursuivi par le juge, le prévenu rejette en bloc les faits qui lui sont reprochés. A l'audience le procureur a exhibé un certain nombre de pièces à conviction impliquant le prévenu dans les faits d'exportation des espèces protégées. Des questions pertinentes posées par l'avocat du Ministère de l'Environnement des Eaux et forêts ont poussé le prévenu à se contredire. En fin le président a renvoyé le dossier à la huitaine pour plaidoiries, réquisition, interprétation de documents en anglais retraçant la conversation du prévenu avec certains de ses clients.

Avril :

Affaire Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé : Dans l'affaire Ministère public contre Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé, poursuivis pour usage de faux en écriture publique ou authentique, capture, détention, circulation, importation, exportation et commercialisation d'espèces intégralement protégées. Deux (2) audiences se sont tenues dans cette affaire durant ce mois-ci : La première audience s'est tenue le 07 Avril 2017. Au cours de cette audience le débat était axé sur la traduction d'un certain nombre de documents servant de preuve contre Abdoul Salam Sidibé et Abdourahamane Sidibé, réquisitions et plaidoiries. Tout d'abord, le Procureur et l'Avocat de la partie civile ont chacun exhiber la copie d'un document servant de pièces à conviction dont le contenu a été débattu sur le champ. Ensuite, le Procureur a fait longuement ses réquisitions tout en rappelant la condamnation par défaut du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans d'emprisonnement chacun. IL demande par la même occasion au juge de condamner Abdourahamane Sidibé à un (1) an de prison ferme et Abdoul Salam Sidibé à 4 mois de prison ferme avec des circonstances atténuantes. Pendant les plaidoiries, l'Avocat de la partie civile, représentant le Ministère de l'environnement et défendant les intérêts de l'Etat a touché du doigt les points suivants : les conséquences négatives que le commerce illégale des espèces de faune sauvage causent à l'écosystème ,l'altération de l'image de la Guinée par le biais de cette pratique aux yeux de la communauté Internationale, la suspension de la Guinée par la CITES(Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et enfin le préjudice causé au tourisme. Sur cette base, il demande la restitution de la condamnation du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans de prison ferme chacun. Pour la réparation des préjudices causés à l'Etat, il demande le paiement de la somme de 500 millions de dommages et intérêts. La défense dans ses plaidoiries a rejeté tout d'abord le bien fondé des preuves apportées par le parquet et la partie civile, ensuite, elle demande la liberté pure et simple de ses clients. La deuxième audience s'est tenue le 14 Avril 2017, lors de cette séance le juge a rendu sa décision. Dans sa décision il a rejeté la demande de restitution du jugement du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans de prison ferme et reçoit la demande d'opposition faite par les prévenus. Sur l'action publique, il déclare les prévenus coupables et condamne Abdourahamane Sidibé à 1 an de prison dont 9 mois assortis de sursis et Abdoul Salam Sidibé à 4 mois dont 2 mois assortis de sursis. Sur l'action civile, il condamne les deux prévenus au paiement solidaire d'un franc symbolique.

Suivi d'audience du cas Djibril Conté (40 tortues) : Dans cette affaire Ministère publique contre Djibril Conté, poursuivi pour capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées soient 40 tortues : L'audience s'est tenue le 13 Avril 2017 au Tribunal de Première Instance

de Mafanco. Lors de cette audience, le débat était centré sur les circonstances d'arrestation, la reconnaissance des faits de capture, détention, circulation et commercialisation des 40 tortues. Le débat était contradictoire, de questions suivies de réponses, le ministère public et l'avocat de la partie civile ont démontré le délit de capture, détention, circulation et de commercialisation, ainsi que la mauvaise foi du prévenu en ne dénonçant pas ses véritables collaborateurs. Ainsi le débat fut clos avant les réquisitions et plaidoiries. Pendant les réquisitions, le Ministère public a tout d'abord rappelé les enjeux de ces pratiques néfastes tels que le commerce illégal des espèces de faune qui causent un grand préjudice à l'Etat guinéen, mais aussi la suspension de la Guinée des instances de la cites. Ensuite, Madame la Procureur a demandé au juge de retenir le prévenu dans les liens de la culpabilité tout en le condamnant à 3mois de prison ferme et une amende de 40.000FG. Lors ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile a rappelé les aveux fait par le prévenu, les conséquences négatives des actes de capture, détention, de circulation et de commercialisation d'espèces en voie d'extinction telles que les tortues, les préjudices économiques, touristiques, écologiques causés à l'Etat guinéen. L'avocat de la partie civile a demandé à la présidente de faire usage de l'application stricte de la loi faunique en son article 161 alinéas 3 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse. Finalement, la présidente a rendu sa décision. Sur l'action publique, elle déclare coupable le prévenu tout en le condamnant à 3mois de prison ferme avec une amende de 90.000fg. Sur action civile, reçoit le Ministère de l'Environnement dans sa constitution de partie civile et demande la restitution des 40 tortues.

Suivi d'audience du cas autruche : Dans cette affaire Ministère public contre Salifou Nyangado et Aboubacar Bayo, tous poursuivis pour capture, détention, commercialisation d'espèces intégralement protégées soient deux(2) autruches. Une audience s'est tenue au tribunal de première instance(TPI) de Dixinn, le 05Avril 2017 pour délibéré. Au cours de cette audience, le juge a rendu sa décision condamnant les prévenus à 6mois d'emprisonnement assortis de sursis chacun et une amende de 40.000fg chacun.

Suivi d'audition et déferrement du cas colonel Ibrahima Bangoura et autres : Dès après leur arrestation, le département juridique de GALF a bien suivi avec intérêt l'audition des quatre présumés trafiquant d'espèces animales protégées dans les locaux du BCN d'INTERPOL. Deux des quatre ont été par la suite, déférés au Parquet du TPI de Kindia par les soins du BCN-INTERPOL avec l'appui technique de GALF. L'affaire a fini par être orientée en instruction et les deux ont été placés sous contrôle judiciaire

Mai :

Affaire Lamine Sidimé et autres (Cas Ivoire): En effet, suite à l'Appel interjeté par les deux parties dans l'affaire Ministère public contre Lamine Sidimé et autres, une audience s'est tenue à la Cour d'Appel de Kaloum le 29 mai 2017 . Au cours de cette audience, le débat était axé sur le rappel des faits et les motifs de l'Appel. A l'entame des débats, le président de la Cour est passé en revue des faits pour lesquels les prévenus sont devant la Cour. Ensuite, il a demandé aux parties d'explicitier les motifs de leur Appel. Sur cette base, la défense a signifié que son fondement en Appel est basé sur la violation des dispositions de la loi en ces articles 15, 53,54 ,178 de l'ancien code de procédure pénale. Quant à la partie civile, elle a tiré son fondement sur la non confiscation des montants saisis lors de la perquisition et la violation de l'article 467 du code de procédure pénale. Poursuivant, elle a rappelé au juge les énormes préjudices que l'Etat guinéen a subit notamment l'altération de l'image

du pays à l'échelle internationale, présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest, la rareté des visites touristiques et le dérèglement climatique et autres sans oublier la suspension de la Guinée par la CITES. Dans la même lancée, cette même partie civile, a attiré l'attention du juge sur la décision primitivement rendue par la juridiction du premier degré et la violation flagrante des articles 1098 du code civil guinéen. Finalement l'audience a été suspendue et renvoyée au 12 juin 2017.

Juin :

Affaire Peaux de panthère- Kindia: Arrêtés le 07/04/2017 à Damakania dans Kindia, Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane BAH, poursuivis pour les délits de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de panthère et une demi peau de lion ont comparus le 13/06/2017 devant le tribunal de première instance de Kindia. Au cours des débats, interrogés par le juge sur la reconnaissance des faits, les prévenus n'ont aucunement reconnu les faits et ont eu a rappelé à tour de rôle les circonstances d'interpellation, le lieu de leur arrestation et l'autorité ayant procédé à leurs auditions. Durant les explications ,il s'est fait comprendre que les sieurs ont parfaitement détenu, circulé et commercialisé les trophées d'espèce intégralement protégée(peaux de panthère, lion).Dans son inquiétude d'être clarifier sur le rôle joué par chacun dans la commission de l'infraction, le juge a interrogé les poursuivis sur la participation de chacun dans cette affaire. Dans leurs narrations des faits, ils ont laissé croire que c'est Hamidou TRAORE l'auteur principal de la commission de l'infraction et Thierno Souleymane BAH le Coauteur. Le procureur dans son intervention a tout d'abord rappelé les bases juridiques du délit commis par les sus nommés en faisant référence au code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse en ces articles 47,48 126 et 164 qui prévoient et punissent les agissements des sieurs Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane. Poursuivant, il a fait savoir que les prévenus ont agi en toute connaissance de cause dans la commission de leurs forfaitures. Ainsi, il a demandé au juge de retenir les sieurs dans les liens de la culpabilité, il a requiert 3 mois d'emprisonnement ferme et une amende de 90.000 fg pour les prévenus. Dans la défense des intérêts du Ministère de l'environnement des Eaux et Forêts qui est partie civile dans ce dossier, l'avocat dans son allocution a évoqué les conséquences énormes causées à l'environnement par le fait des agissements des prévenus tout en indiquant que la Guinée est à l'heure identifiée par la communauté international comme étant une plaque tournante du trafic international de produits fauniques par le biais de tels comportements à répétition qui continuent à tenir l'image du pays à l'échelle international. De fait, il demande au juge la stricte application de la loi dans toute sa rigueur sur la base de l'article 164 du code de faune et réglementation de la chasse. Pour les dommages et intérêts il a évalué les préjudices à 380.000.000fg en tenant en compte des dommages causés au tourisme, des frais de permis scientifiques et de certificats d'origines car les mis en cause n'étaient pas détenteurs de ses documents administratifs dans la commission de leur acte. Finalement le tribunal a donné son verdict dans ce dossier : statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort sur l'action publique déclare Hamidou TRAORE et Thierno Souleymane BAH coupables des faits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'animaux sauvage intégralement protégée. Pour la répression ils ont été condamnés à deux(2) mois d'emprisonnement aux temps mis et au paiement solidaire de 90.000 fg comme amende .Sur l'action civile, recevant l'Etat dans sa constitution de partie civile, le tribunal a ordonné la confiscation des produits saisis sur les prévenus et ils ont été condamnés au paiement d'une somme de 8.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Audience de Mamou

Le 04 juin 2017 un présumé trafiquant de faune a été arrêté à Dalaba en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux tannées de crocodiles. Après son interrogatoire à la section préfectorale de Dalaba il a été confié en garde à vue au commissariat de police de Dalaba avec un billet d'écrou émanant de l'agent verbalisateur des Eaux forêts. Le 05 juin 2017 au moment du déferrement à Mamou, le prévenu s'est évadé du commissariat de police de Dalaba. Informer de la nouvelle, le juge d'instruction a exigé le déferrement du chef de poste à Mamou pour qu'il s'explique devant le Procureur de Mamou. Par la suite, il a été placé sous mandat dépôt à la prison civile de Mamou entendant son procès. Le 20 juin 2017 le chef de poste du commissariat de Dalaba a comparu devant le juge au Tribunal de première Instance de Mamou pour complicité d'évasion. A l'audience le Brigadier-chef a reconnu les faits qui lui sont reprochés et ensuite il a expliqué les circonstances de l'évasion qui selon lui le prévenu a manifesté son besoin d'aller aux toilettes qui lui a été accordé et celui-ci a profité de cette faveur pour s'échapper. Le procureur dans son intervention a tout d'abord mis en évidence la négligence de l'agent, son non professionnalisme dans ses actes car il n'a pas pris le soin de menotter le détenu pour l'accompagner aux toilettes. Il Poursuit en dénonçant le manque d'agents de police au commissariat de Dalaba dont l'Etat est responsable. il a requiert 6mois d'emprisonnement dont 4 mois assortis de sursis et 2 mois ferme. L'avocat du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts qui représente la partie civile dans ce dossier a justifié la constitution de l'Etat en expliquant que le Ministère de l'environnement des Eaux et Forêts a subi un préjudice indirect dans ce dossier du fait de l'évasion du présumé trafiquant de faune surtout que la Guinée est membre de la CITES et présentement sous sanction donc de tel agissement comme celui du chef de poste ne favorise pas la lutte pour la sortie du pays dans le collimateur de la CITES, il a plaidé le paiement d'une somme de 50.000.000 GNf comme dommages et intérêts en attendant qu'on retrouve l'évadé. L'audience a été renvoyée au 04 juillet pour délibéré.

Juillet :

Condamnation du policier Alhassane Bangoura par le TPI de Mamou : Dans cette affaire Ministère public contre Alassane Bangoura condamné pour des faits de complicité d'évasion de Mamadou Tounkara, trafiquant faunique prit en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et celle du crocodile à Dalaba. Dans son délibéré du 4 juillet 2017, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement a reconnu le chef de poste du jour dans les liens de la culpabilité de complicité d'évasion du trafiquant. Sur l'action publique, il le condamne à 6 mois d'emprisonnement dont 2 mois ferme et 4 mois assortis de sursis. Sur l'action civile, le condamne au paiement de 5.000.000 GNF au profit du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts au titre des dommages et intérêts

Aout :

Le 26 juillet le trafiquant de faune au nom de Foromo Koivogui a été interpellé en flagrant délit de chasse, capture, détention, circulation et commercialisation d'un pangolin vivant espèce intégralement protégée et de deux céphalophes espèces animales partiellement protégées à Macenta par les autorités de la Section des Eaux et forêts. A la suite de notre collaboration, un juriste de Galf a effectué le déplacement pour assurer l'assistance juridique et judiciaire. Au cours de son audition le mis en cause est revenu sur son mode d'acquisition des espèces ; il dit avoir utilisé une

arme à feu pour abattre les deux céphalophes et quant au pangolin il l'a capturé à main nue. Après son audition il a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Macenta en attendant son procès. Le 08 aout 2017 lors de son procès, interrogé par le juge à la question de savoir pourquoi il exerce cette pratique ; il répondit pour nourrir sa famille, ce dernier a répliqué que c'est à cause de tel agissement que la Guinée est sanctionnée par la CITES. Le juge dans son intervention, a mis en garde la population sur la chasse, la capture, la détention, la circulation et la commercialisation des espèces intégralement protégées qui est sanctionnée par la loi Guinéenne et par la Convention de Washington. A la suite, il exige que la section des Eaux et Forêts mette en place une unité de patrouille de veille pour sillonner la ville afin d'appréhender tous ceux et celles qui feront ce trafic. Compte tenu des dommages causés à la faune, la section des Eaux et forêts a pris part au procès en qualité de partie civile. Pour cela ils ont réclamés 4 millions de dommages et intérêts et l'audience a été renvoyée pour délibéré. Dans son délibéré du 22 août 2017, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort. Sur l'action publique, il le condamne à 1 an d'emprisonnement assortis de sursis. Sur l'action civile, reçoit l'Etat dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement de 3.000.000 GNF au profit du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts au titre des dommages et intérêts.

Arrestation d'un trafiquant et le suivi juridique du dossier: Le 29 Aout 2017, le nommé Alpha Alimou Doumbouya a été arrêté en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'animaux intégralement protégés par le code de faune et règlementation de la chasse. L'opération a été conduite par des agents du BCN- Interpol et ceux du corps des conservateurs de la nature grâce à l'appui de GALF dans la commune de Ratoma. Sur le champ, il a été conduit dans les locaux du BCN- Interpol où il sera entendu sur procès-verbal. Au cours de son audition le contrevenant a clairement reconnu les faits mis à sa charge avant d'être déféré au parquet de Monsieur le Procureur du TPI de Dixinn le 31 AOUT 2017. Le même jour, Alpha Alimou Doumbouya sera placé sous mandat de dépôt à la maison centrale en attente de son procès.

Septembre :

Audience et condamnation d'un trafiquant :

Après avoir décliné son identité devant le juge, celui-ci a rappelé au prévenu Alpha Alimou Doumbouya, les faits mis à sa charge notamment détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégés. Prenant la parole le mis en cause a reconnu les faits tout en pointant du doigt une certaine jeune dame qui serait venu lui lancer la commande. Répondant à la question du juge sur sa connaissance d'une loi en la matière, le mis en cause a ignoré cela.

Autour du procureur de demander au prévenu sur sa source d'approvisionnement en ce qui concerne le trafic de peaux de crocodile, Alpha Alimou Doumbouya a répondu par la négativité tout en clamant haut et fort de n'avoir aucune connaissance d'une quelconque femme qui serait la complice. Il poursuit en disant que les espèces sont très menacées d'extinction à cause des agissements comme celui du prévenu.

La partie civile dans ses interventions a évoqué les conséquences de tels agissements sur l'écosystème mais aussi sur la biodiversité. il a rappelé également la sanction de la Guinée par des instances de la CITES (convention sur les espèces de faune et de flore menacée d'extinction) qui

constitue une énorme perte pour l'Etat Guinéen. Dans ses plaidoiries, il demande au juge l'application de l'article 164 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse pour l'action publique et réclame 100.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Le procureur dans ses réquisitions a tout d'abord fait la narration des faits, il a rappelé que la Guinée est sous sanction par la CITES et identifiée comme la plaque tournante du trafic des espèces intégralement protégées, il requiert 6 mois de prison et 90.000 comme amende .

Dans son délibéré, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle en premier ressort a déclaré Alpha Alimou Doumbouya Coupable des faits de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Sur l'action publique il le condamne à 6 mois de prison ferme et 90.000 d'amende .Sur l'action civile, il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement de 25.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Participation à l'atelier National de réflexion sur la création d'un groupe national de travail sur les espèces menacées en Guinée

Cet atelier a regroupé plusieurs acteurs intervenant dans le secteur de la protection de l'environnement à savoir : les acteurs Etatiques et non Etatiques(ONG).

Il avait pour but de mettre en place un groupe national de travail sur les espèces menacées d'extinction. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place dans le but :

- Améliorer la conservation des espèces menacées
- Amélioration du développement durable
- Améliorer de la biodiversité.
- Elaboration d'une stratégie régionale de conservation des espèces emblématiques. Au cours de cet atelier d'échange et de partage, le projet GALF a eu l'honneur de faire une présentation sur la politique d'application du code de la faune sauvage et règlementation de la chasse : les acquis et les faiblesses.

Participation à l'atelier d'élaboration d'un plan national de conservation des chimpanzés

Du 12 au 15 septembre plusieurs acteurs étatiques et non étatiques se sont réunis dans le but principal de développer de manière participative avec les parties prenantes nationales et internationales, un plan national de conservation des chimpanzés à l'échelle de toute la Guinée pour une période de 10 ans.

Les objectifs étaient entre autres :

- -connaître et analyser l'état actuel des populations et des habitats de chimpanzés en Guinée, les contraintes pour leur conservation à long terme et les opportunités d'intervention
- -Développer des stratégies de conservation basées sur l'analyse collective et l'implication des différentes parties prenantes liées à la conservation des Chimpanzés



- impliquer les parties prenantes nationales et internationales dans le développement et future mise en œuvre des stratégies de conservation immédiates et durables pour répondre à l'urgence de l'état de l'espèce
- Identifier les conditions favorables nécessaires pour la mise en œuvre du plan et développer des stratégies de support dans le but de créer ou de renforcer ces conditions nécessaires.

Octobre :

Audience et condamnation de Lancinet Doumbouya :

Après avoir décliné son identité devant le juge, celui-ci a rappelé au prévenu Lancinet Doumbouya, les faits mis à sa charge notamment détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégés. Prenant la parole le mis en cause a sans effort reconnu les faits, même s'il a toutefois précisé qu'il ignorait que l'interdiction faite au sujet des trophées de faune sauvage protégé concernait celle des peaux de crocodile également. Le procureur dans son intervention s'est accentué sur les incessantes campagnes de sensibilisation effectuées à cet effet mais aussi sur le manque de professionnalisme du prévenu qui selon lui n'a pas pris la peine de s'informer auprès des autorités compétentes de la légalité de son activité. Il poursuit en disant que les espèces de faune sauvages sont menacées d'extinction du fait des agissements comme celui du prévenu, il a requis 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF d'amende.

La partie civile dans ses interventions a évoqué les conséquences de tels agissements sur l'écosystème mais aussi sur la biodiversité et de son point de vue parler de méconnaissance de la loi comme le prétend le prévenu et son avocat relève de la mauvaise foi. Il a rappelé également la sanction de la Guinée par des instances de la CITES (convention sur les espèces de faune et de flore menacée d'extinction) qui constitue une énorme perte pour l'Etat Guinéen. Dans ses plaidoiries, il a plaidé auprès du tribunal l'application de l'article 164 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse pour l'action publique et réclame 100.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Délibéré

Dans son délibéré, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle en premier ressort a déclaré Lancinet Doumbouya Coupable des faits de détention, circulation et commercialisation de peaux de crocodiles. Sur l'action publique il le condamne à 6 mois de prison dont 2 assortis de sursis et 90.000 d'amende. Sur l'action civile, il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement de 25.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Audience en Appel de la Famille Sidimé

Poursuivis pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces intégralement protégées soit 999 objets d'ivoire sculptées et une somme de 33 000 Euros saisie au moment de l'interpellation, cette somme issue du trafic illicite de trophées d'espèces protégées. En première Instance le verdict rendu condamnait les prévenus cités ci haut à 6 mois d'emprisonnement avec sursis. Au cours de cette audience, le juge a appelé les prévenus à la barre et a renvoyé le dossier sans donné aucun motif de renvoi.

Réunion d'échange entre GALF et les Experts Internationaux de la Douane

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la valorisation des différentes opérations de Saisies faites dans la lutte contre la Criminalité Faunique. Au cours des échanges plusieurs points ont été débattus comme ceux de l'identification des produits fauniques au port et à l'aéroport, l'identification des stupéfiants et la lutte contre la fraude dans le domaine la Faune et la Flore. Au cours des discussions, des opérations de grandes envergures menées par le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forets avec l'appui technique du Projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) ont fait également objet de revue mais aussi la cause de la suspension de la Guinée à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et Flore menacées d'Extinction(CITES).

Novembre :

Audience du cas famille Sidimé :

Les deux audiences tenues à la cour d'appel concernant la famille Sidimé n'étaient autres que les plaidoiries et le délibéré.

Les plaidoiries :

Appelés à la barre par le président, N'kaye Sidimé et 3 autres ont décliné leur identité.

Le Substitut du procureur général en ce qui le concerne a demandé au président de confirmer la décision faisant l'objet d'appel.

En plus, le président demande la présence des Avocats respectifs des deux parties pour présenter leurs plaidoiries. Les Avocats ayant accusé de retard pour rentrer dans la salle d'audience, le président renvoi l'affaire au 20 Novembre 2017 pour délibéré.

Délibéré

Dans son délibéré, et sur l'action publique, la Cour d'Appel confirme la décision rendue par le TPI de Kaloum .Sur l'action civile, il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile et condamne N'kaye Sidimé, Lamine Sidimé, Amadou Sidimé et Sidikiba Sidimé au paiement solidaire de la somme de 50.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Décembre :

Dossier d'OUREKABA :

Le 20 décembre 2017, Galf a reçu une information émettant de la Direction Nationale des Eaux et forêts par le biais de son point focal CITES ,faisant état de l'arrestation de deux trafiquants de chimpanzé qui auraient capturés et abattus sauvagement trois chimpanzés dont deux morts et un bébé chimpanzé vivant. Sur le coup ils ont sollicité l'assistance technique et juridique de GALF.

Le 21 décembre 2017 une équipe mixte composée des agents du corps des conservateurs de la nature et ceux de Galf a été automatiquement déployée sur le terrain plus précisément à la sous préfecture d'Ourekaba, préfecture de Mamou pour le suivi du dossier.

Arrivé sur les lieux, les contrevenants ont été aussitôt entendus sur procès verbal. Au cours de leurs auditions, les prévenus ont clairement reconnu les délits de chasse, capture, abattage et circulation des espèces animales en l'occurrence le chimpanzé classé en annexe 1 de la loi nationale et internationale relatives à la protection et conservation des grands singes et autres espèces animales menaces d'extinction notamment la CITES et la loi L/99/038/ 9 décembre 1999.Dans la poursuite de

l'audition ils ont pointés du doigt un caporal chef du nom de Bilalo comme commanditaire de l'acte horrible.

A la suite de l'audition, suivant le cours de la procédure pénale, les deux trafiquants ont été déférés au tribunal de première instance de Mamou. Réceptionnant les mis en cause, le procureur a aussi auditionné les prévenus sur les faits de flagrant délit de chasse, capture, abattage, circulation prévus et punis dans le code de protection et réglementation de la chasse. Reconnaisant les différentes charges, les délinquants ont été placés sous mandats de dépôt à la maison centrale de Mamou en attente de leur procès.

Suivi d'audience du cas Alpha Alimou DOUMBOUYA à la cour d'Appel de Conakry

Le 13 décembre 2017, la cour d'appel de Conakry recevait M Alpha Alimou DOUMBOUYA pour des délits de détention, circulation et commercialisation de trophée d'espèces animales intégralement protégés à savoir : une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Durant l'audience, la cour a reconnu coupable le sieur DOUMBOUYA des faits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces d'animaux.

Pour la décision, la cour a condamné le sieur sur l'action publique au temps mis et sur l'action civile au paiement de 10.000.000 à titre des dommages et intérêts.

2.4. Formation

Indicateur	
Nombre de juriste en test en 2017	1
Nombre de media en test en 2017	0
Nombre d'enquêteur en test en 2017	6
Nombre de comptable en test en 2017	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....) en 2017	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

Au courant de l'année 2017, le projet GALF n'a assuré aucune formation au niveau extérieur en matière de renforcement de capacité de nos partenaires dans le domaine de la lutte contre la criminalité faunique. Tout de même, il a participé à l'atelier de mise en place d'un plan national de conservation des chimpanzés avec tous les acteurs impliqués. Les visites de travail des membres de la CCU (Unité Centrale de Coordination) du réseau EAGLE pour le renforcement de capacités du personnel de GALF ont été enregistrées. Il faut donc signaler le passage de Nicolas Charon pour renforcer le département investigation et juridique en matière planification des opérations en tenant compte des normes procédurales.

A l'international, Sékou Castro Kourouma assistant juridique du département légal avait effectué un voyage de formation au Cameroun dans le cadre du renforcement de capacités en terme organisationnel, planification et coordination d'opération.

2.5. Medias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 363			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces internet	Pièces presse papier
02	26	248	87

Au moins **228** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations et le suivi juridiques des cas du projet GALF au compte de l'année 2016 dont au moins **248** pièces Internet, **87** pièces écrites, **26** pièces radio et **02** pièces télévision. Ces publications portaient sur l'ensemble des opérations et les différents cas suivis dans les tribunaux de Conakry et à l'intérieur du pays. Une véritable progression par rapport à l'année 2017. Au-delà de la presse internationale qui a d'ailleurs largement couvert certaines de nos opérations, la presse locale en a battu le record. Parmi les medias locaux ayant produit régulièrement des articles papiers écrits, on note « Le Diplomate », « Le standard », « Le Continent », « Le renard », « Affiches Guinéennes », « Le Démocrate », « La Solution », « La Riposte », « L'Indexeur », « L'Observateur », « L'Indépendant », « Le Rassembleur » et « La Nouvelle Elite »

Exemples des pièces papier :

Actualité du Standard N° 376 du 26 avril 017 - Page 9

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Un colonel de l'armée guinéenne et ses acolytes mis aux arrêts !

mercredi dernier, deux opérations simultanées se sont déroulées à Coyah et à Tabouna, un village de Kindia. Ces opérations conjointes d'Interpol, de la brigade de répression de grand banditisme (BRB), des agents du Ministère de l'Environnement et de l'ONG IFA, à travers son projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) ont conduit non seulement à l'interpellation du Colonel Naby Laye Moussa Bangoura et ses complices, mais aussi au sauvetage de 33 animaux dont 12 espèces intégralement protégées.

Guinée est depuis longtemps le théâtre de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Les efforts sont quotidiennement fournis par le Gouvernement et par GALF qui appuie le Gouvernement depuis plus de 5 ans en la matière. Cette opération porte ses fruits, mais il s'agit d'un travail de longue haleine car les actes criminels en matière de faune et de flore sont récurrents.

Pour revenir aux faits, le zoo est situé dans le village de Tabouna dans la région de Kindia. Il était depuis belle lurette dans l'attente d'être réhabilité par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Après de longues investigations et les différentes missions des cadres du département de l'Environnement, il s'est avéré que le zoo est illégalement créé et serait en train d'entretenir des liens avec des réseaux internationaux des réseaux de trafic d'espèces animales protégées. Autrement dit, aucun document n'a été délivré par le Ministère de l'Environnement pour la création de ce zoo, et aucun document ne prouve son existence.



de Naby Laye Moussa Bangoura, beau-frère du colonel, Mamady Kpoghomou au domicile privé du colonel et Mamady Koulibaly dans le zoo à Kindia. Par la suite, le colonel Magnyanga s'est rendu de lui-même à l'Interpol.

33 animaux dont 12 espèces protégées ont été saisis : 4 chimpanzés, 9 crocodiles, 3 tortues du désert, 4 tortues aquatiques, 1 civette, 1 mangouste, 1 serval, 1 babouin, 2 vautours, 3 grues couronnées et 4 perruches inséparables. Certains de ces animaux ont été relâchés directement dans le Parc National du Haut Niger avec l'appui de GALF, d'autres au Parc National du Badjar et à Capatchez. Les chimpanzés ont été confiés au Centre de conservation pour les chimpanzés.

Lors de son audition, le colonel Magnyanga a déclaré avoir une passion pour les animaux en tout genre et aurait démarché auprès des autorités du Ministère de l'Environnement pour réglementer ses activités et trouver un cadre légal

une existence de 10 ans et ce n'est pas aujourd'hui que le colonel dira qu'il souhaiterait réglementer ses activités.

Après l'audition, les quatre trafiquants fauniques seront dans les jours à venir situés sur leur sort. Il faut rappeler que ce n'est pas la première fois qu'un officier militaire guinéen est cité dans les affaires de trafic faunique en Guinée. Le récent cas est celui du Commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de gestion de l'Organe CITES en Guinée, reconnu coupable et condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir, en complicité avec les criminels, délivré frauduleusement des permis CITES aux trafiquants. Ce qui a abouti à l'exportation illégale et massive de milliers d'animaux dans le monde.

Cette double opération d'arrestation et de sauvetage des espèces animales intégralement protégées a été largement médiatisée par la presse locale et internationale afin d'attirer l'attention des autorités guinéennes d'une part et d'autre part la communauté internationale sur l'enjeu de

Magnyanga, il y a des espèces intégralement protégées par la Convention de Washington, la CITES des cadres du Ministère de l'Environnement et de GALF, deux ministères de l'Environnement pour réglementer ses activités et trouver un cadre légal

Société de l'Observateur

Criminalité faunique

Deux guinéens condamnés à deux mois de prison ferme !

Gouvernement Guinéen à travers le Ministère de la Justice et celui de l'Environnement continu de durcir le ton contre la criminalité faunique. Le mardi 13 juin 2017, le tribunal de première instance (TPI) de Kindia, a condamné deux jeunes trafiquants à 2 mois de prison ferme. Selon nos sources, les prévenus ont été reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de léopard et celle du lion, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse, mais aussi par la Convention de Washington.

Le 07 Avril 2017 que Hamidou Traoré et Thierno Souleymane Bah ont été mis en détention, circulation et commercialisation de deux peaux entières de panthère une peau de lion par les agents Eau et Forêts avec l'appui du projet "Guinée Application de la Loi Faunique" (GALF) au sein de la ville de Kindia. A en croire nos sources, ces prévenus d'animaux sauvages viennent des espèces animales intégralement protégées.

Apparus ce mardi 13 juin devant le TPI de Kindia, les prévenus ont nié en bloc les charges mises à leur compte et plaident tout de suite la clémence du tribunal à rendre dans sa décision. Argumentant-ils, c'est une erreur qui serait à la base de cette mésaventure. Une défense présentée par le juge qui estime qu'en aucun cas le nom de la prévenue et ses traces sont



signalés dans les procès-verbaux.

Dans ses plaidoiries, l'avocat du Ministère de l'Environnement constitué partie civile est passé en revue des circonstances de leur arrestation et les faits les incriminant. Il a rappelé les conséquences causées par de tels agissements, notamment l'altération de l'image du pays au niveau international, mais aussi la sanction de la Guinée par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de faune sauvage et de la flore menacée d'extinction). Sur l'action publique, il a demandé au juge de faire application stricte de la loi et au paiement de 380.000.000 GNF au titre de dommages et intérêts.

A son tour, le Ministère Public a

rappelé les infractions mises à la charge des prévenus tout en soulignant que ces faits sont prévus et punis par les articles 47, 48, 126 et 164 du code de faune et réglementation de la chasse. Dans son rôle d'empereur des poursuites, le Procureur a fait savoir que les prévenus ont agi en toutes connaissances de cause. Selon lui, l'utilisation d'un sac pour dissimuler les produits justifie en évidence la mauvaise foi des prévenus dans l'accomplissement de leur activité illégale. C'est ainsi qu'il a requis 3 mois de prison ferme au terme de la répression et condamné les prévenus au paiement de 90.000 GNF comme amende.

Dans son délibéré, le juge a déclaré coupables Hamidou Traoré et Thierno Souleymane Bah du délit de détention, circulation et commercialisation de trophées d'animaux sauvages intégralement protégés. Pour la

répression, les deux jeunes trafiquants ont écopé de 2 mois de prison ferme et au paiement de 90.000 GNF d'amende chacun. Sur l'action civile, le tribunal a reçu l'Etat représenté par le Ministère de l'Environnement dans sa constitution de partie civile et condamné solidairement les prévenus au paiement de 8.000.000 GNF comme dommages et intérêts.

Selon des sources concordantes, le tribunal de Kindia est resté ferme face aux multiples tentatives de corruption et d'influence émanant des proches des prévenus.

A noter que le trafic d'espèces animales est un crime organisé transnational. Il est le 5^e commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Aboubacar Sylla

Coopération

Société

Nouvelle Elite

COMMERCE DE PEaux DE CROCODILES

Un trafiquant condamné à 6 mois de prison dont 2 assorties de sursis !

Statuant publiquement et contradictoirement sur l'affaire Ministère Public contre Lancinet Doumbouya, poursuivi pour le délit de trafic de faune, le tribunal de première instance (TPI) de Dixinn a situé le prévenu sur son sort le jeudi 12 octobre 2017. Reconnu coupable des délits de détention, circulation et commercialisation de 41 peaux de crocodile et 4 sacs confectionnés, le prévenu écope 6 mois d'emprisonnement dont 2 assorties de sursis.



Dans ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'Environnement, des Eau et Forêts, a démontré la mauvaise foi du prévenu qui estime ignorer l'existence d'une loi sur le trafic des crocodiles et de leurs

trophées. Selon lui, la Guinée par l'entremise des partenaires en l'occurrence le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a enregistré des avancées significatives en termes d'arrestations suivies des

condamnations des trafiquants fauniques ces dernières années. Pour la partie civile, ces efforts en matière de lutte contre la criminalité faunique ont fait l'objet d'une grande médiatisation.

S'indignant sur l'attitude du prévenu qui soutient son innocence, la partie civile a estimé qu'un tel comportement atteste valablement une mauvaise foi. Ainsi, il a demandé l'application stricte de la loi et au titre des dommages et intérêts, ceux-ci devraient être minimisés à 100.000.000 GNF.

Quant au procureur de la République, il a rappelé au premier plan les conséquences néfastes que pouvaient avoir de tels agissements sur l'écosystème guinéen mais aussi sur l'altération de l'image du pays à l'échelle internationale en termes de respect des Conventions signées. Abondant sur la même ligne de la partie civile, il a au second plan exprimé ses inquiétudes sur la

mauvaise foi du prévenu Lancinet Doumbouya en se basant sur le principe constant du droit qui stipule que: "nul n'est censé ignorer la loi". Il a requis de retenir le prévenu dans les liens de la culpabilité conformément à la loi. Poursuivant, il a demandé au juge de condamner M. Doumbouya à 6 mois d'emprisonnement ferme. Dans ses interventions, la défense a fait savoir que l'Etat a une part entière de responsabilité notamment en termes de sensibilisation des populations lors des foires artisanales sur l'interdiction ou non de certaines espèces animales et de leurs trophées. Par conséquent, elle a sollicité de débouter l'Etat en relaxant purement et simplement son client.

Dans son délibéré le juge a déclaré Lancinet Doumbouya coupable des délits de détention, circulation et commercialisation de 41 peaux de crocodiles. Pour la répression, il condamne le prévenu à 6 mois de

prison dont 2 assorties de sursis et 90.000 GNF d'amende. Sur l'action civile, reçoit l'Etat en sa constitution de partie civile et a sommé le coupable au paiement de 25.000.000 GNF au titre de dommages et intérêts.

A signaler que Lancinet Doumbouya a été pris le mercredi 04 octobre 2017 en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 41 peaux tannées de crocodile, 4 sacs dont 3 confectionnés avec les peaux de crocodile et 1 à l'aide de celle d'un serpent boa.

Des trophées provenant des espèces animales intégralement protégées par le code guinéen de la faune mais aussi par la Convention de Washington.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime transnational. Il représente le 5^e commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Alsény Camara

Télévision : 02

1. BBC NEWS : le correspondant de la chaîne internationale BBC grâce à une filature a pu couvrir l'opération d'arrestation d'un grand trafiquant international de chimpanzés en Côte d'Ivoire par la complicité de son oncle qui fut aussi arrêté par l'Interpol.

Lien : https://vimeo.com/207831581?utm_source=email&utm_medium=vimeo-cliptranscode-201504&utm_campaign=29220

2. TV : TV5 MONDE D'AFRIQUE : Un reportage de vidéo journalist de www.reuters.com rendu au studio de TV5 MONDE au journal d'Afrique où l'opération d'arrestation d'un colonel de l'armée guinéenne et ses acolytes a été rendue possible. 33 dont 12 espèces animales intégralement protégées ont retrouvé leur milieu habituel

Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/jez8ilhojhs4vpz/VID-20170421-WA0009.mp4?dl=0>

Radios : 26

Parmi les médias locaux ayant produit des pièces radio, on peut noter :

1. **Radio Soleil Fm** : Reportage de l'officier média sur la grâce présidentielle accordée au commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe de gestion CITES, rendu en studio par Raphael Golota, animateur de l'émission Environnement en question. voir le lien dropbox en bas.
<https://www.dropbox.com/sh/7z9hw1245cn53cp/AADTTU6Tt9QDysGT3ldh7wYha?dl=0>
2. **Radio Bonheur FM** : Grande édition du journal de 17 heures GMT avec l'interview de l'officier média de GALF sur la grâce présidentielle accordée à Ansoumane Doumbouya, ancien chef de gestion de l'organe CITES, reconnu coupable par le TPI de Kaloum, d'usurpation de titre, faux, usage de faux en écriture publique, livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants internationaux des espèces animales intégralement protégées. Voir le lien dropbox
<https://www.dropbox.com/sh/ex64odbvir1wyu/AAAAP8SUEA5iEfrW5M0oWkloa?dl=0>
3. **Radio Tamata FM** : Participation de l'Officier media et de l'Assistant juridique à l'émission " OSER REVER" de la radio privée Tamata FM. Le débat portait en général sur les actions de GALF, les moments forts de l'année 2016, mais en particulier sur la critique de la grâce présidentielle accordée à Ansoumane Doumbouya. Aussi, nous avons parlé du laxisme du parquet du TPI de Boké sur la gestion non professionnelle du dossier du cas Alseny Camara et sieurs, poursuivi pour trafic de chimpanzé. Voir le lien dropbox
<https://www.dropbox.com/sh/84ugan9nh5ncs8s/AAB3R2Dfu1ji6tE1eTz740Mga?dl=0>
4. **Radio Soleil FM** : Reportage de l'Officier média sur la gestion catastrophique du cas Alseny Camara et sieurs, poursuivis par le parquet du TPI de Boké pour trafic de bébé chimpanzé. Rendu en studio par l'animateur de l'émission " environnement en question". Le lien par ci :
<https://www.dropbox.com/sh/jumwucuznaahou6/AACnW7KmwUhxirPMclij20ia?dl=0>
5. **Radio Soleil FM** : Participation d'un Assistant juridique et de l'officier média à une émission intitulée " Soleil levant" pour parler essentiellement des opérations ayant attiré l'attention mais en grande partie, la dénonciation de la grâce présidentielle accordée à l'ancien chef de l'organe de gestion CITES en Guinée le commandant Ansoumane Doumbouya. Le lien
<https://www.dropbox.com/sh/40twylhc7fvwsfb/AAB7MptX8xoY4neWBSOCoZBma?dl=0>
6. **Radio Soleil FM:**
<https://www.dropbox.com/s/h4d7tffanega64/GOLOTA%20TPI%20KALOUM%2010.mp3?dl=0>
Un élément sonore de la Rédaction de la radio soleil Fm portant sur l'irrecevabilité de la demande formulée par Abdourahamane Sidibé, trafiquant international de grands singes à travers l'Afrique.
7. **Radio Soleil Fm** :

- Lien : <https://www.dropbox.com/s/n2ajahdi3znbkq3/17-EEQ-12-3.mp3?dl=0>
- Participation du Coordinateur et un assistant juridique à l'émission " Environnement en question". Une émission au cours de laquelle, les participants ont abordé différents sujets, notamment l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et de son fils Abdoul Salam Sidibé, la grâce présidentielle d'Ansoumane Doumbouya et la suspension de la Guinée par la CITES.
8. **Radio Tamata FM :**
<https://www.dropbox.com/sh/ujj1ap7odeba9zf/AAAn4SAGNSBfwaagSLsFNuc8a?dl=0>
 Participation de l'Officier Média et un assistant juridique dans l'émission " Oser Rêver" de la radio Tamata Fm. Une participation au cours de laquelle, l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et fils Abdoul Salam, la réquisition du parquet du TPI de Dixinn sur le trafic d'autruches et l'arrestation à Matoto, dans la capitale guinéenne, un trafiquant de tortues terrestres.
 9. **Radio Bonheur FM :**
<https://www.dropbox.com/s/jcowpq3nvjsrmij/INVITE%20GALF%20DU%2028%2003%202017.mp3?dl=0>
 Interview accordée à un journaliste de la Radio Bonheur FM sur l'arrestation de Djibril Conté, trafiquant de tortues au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.
 10. **Bonheur FM :** le lien dropboxe.
<https://www.dropbox.com/sh/xk207mz5zwz5dmr/AABwfSyy7wpRpFmvplq5igtva?dl=0> La radio privée Bonheur Fm sise à Conakry au quartier Lambanyi, commune de Ratoma a reçu le coordinateur de GALF comme l'invité de la Rédaction. L'entretien avait porté sur la Journée internationale des espèces sauvages en voie de disparition. Un entretien au cours duquel le coordinateur du projet GALF a largement expliqué la menace qui pèse sur les espèces animales intégralement protégées en Guinée en particulier et en Afrique en général. Il a tout de même attiré l'attention des autorités guinéennes sur la thématique liée à la faune et de la flore tout en invitant toutes les parties à jouer un rôle citoyen dans la préservation de la biodiversité.
 11. **Radio Soleil FM :**
<https://www.dropbox.com/s/lkc8fh0o3yslhum/17-EEQ-18-06.mp3?dl=0>
 Participation de l'Officier média et de l'Assistant juridique à l'émission " *Environnement En Question*" où les sujets relatifs à l'opération d'un trafiquant de peaux de panthère et de lion à Dalaba et l'évasion d'un autre trafiquant des dépouilles des mêmes espèces animales protégées avaient été débattus. Tout de même, un tour d'horizon à travers l'actualité internationale sur le climat et l'environnement était à l'ordre du jour.
 12. **Radio Espace Fouta :**
<https://www.dropbox.com/s/sg5mh5szpiv0je1/REP%20PANTHERE%20DALABA%20PL.mp3?dl=0>
 Reportage en langue du terroir (poulard) sur l'arrestation suivie de l'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère au commissariat central de Dalaba.
 13. **Radio Espace FM de Conakry :**
<https://www.dropbox.com/s/ohxlsttsrhavcza/REP%20PANTHERE%20DALABA%20FR.mp3?dl=0>
 Edition du journal de 18 heure GMT où on a fait cas à l'opération d'arrestation suivie de l'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère au commissariat de Dalaba en langue française.
 14. **Radio Espace Fm Fouta :** lien dropboxe:
<https://www.dropbox.com/s/pdj1dais16h8s0k/REP%20VERDICT%20FAUNE%20PL.mp3?dl=0>
 Un reportage du journaliste basé dans la région du Fouta Djallon en langue poulard sur la comparution devant le tribunal de première instance de Kindia pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère.
 15. **Radio Espace FM :** lien dropboxe :
<https://www.dropbox.com/s/zpf9lkmi2qea5bu/REP%20VERDICT%20FAUNE%20FR.mp3?dl=0>

Un reportage du journaliste basé dans la région du Fouta Djallon en langue française sur la comparution devant le tribunal de première instance de Kindia pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère, espèces animales intégralement protégées.

16. **Radio Tamata FM** : lien dropbox : https://www.dropbox.com/sh/89h8ype4zzwlsuh/AAB8_EJ7RDUrZsNhwpJtpWf5a?dl=0
L'Officier média et deux assistants juridiques du projet GALF ont participé à une émission radiophonique au cours de laquelle, l'accent avait été mis sur les problématiques liées à la criminalité faunique en Guinée, la complicité des agents de sécurité en l'occurrence le cas du policier de Dalaba, la condamnation du même policier par le TPI de Mamou et autres sujets portant sur l'actualité dans le domaine de l'Environnement. Lien dropbox :
17. **Radio Bonheur FM**: GALF a eu l'honneur de participer à la rubrique " L'Invité de la rédaction" à travers son Officier Média. Au cours de cette interview, les sujets comme l'arrestation et la condamnation du braconnier Foromo Koivogui étaient à l'ordre du jour. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/ij25v8a1wjmi9pm/CISSE%20BON.mp3?dl=0>
18. **Radio Soleil FM** : Participation de GALF via l'Officier Média à l'émission " Environnement en Question". Au cours de ce débat, les sujets comme : arrestation du braconnier et sa condamnation par la justice de paix de Macenta, le retard de l'instruction dans l'affaire Ibrahima Bangoura et un survole sur l'actualité portant sur l'assassinat de Wayne Lotter, défenseur des pasphydermes du côté de la Tanzanie. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/3x6d038n9zw8kip/17-EEQ-27-08.mp3?dl=0>
19. **Radio Bonheur FM**: GALF a eu l'honneur de participer à la rubrique " L'Invité de la rédaction" à travers son Officier Média. Au cours de cette interview, les sujets comme l'arrestation et la condamnation du trafiquant Alpha Alimou Doumbouya.
Lien : <https://www.dropbox.com/s/41cd1v5khww9mwb/CISSE%20PANTHERE%20GALF.mp3?dl=0>
20. **Radio Soleil FM** : Participation de GALF via l'Officier Média et Aicha Sessou à l'émission " Environnement en Question". Au cours de ce débat, les sujets comme : arrestation et condamnation du trafiquant Alpha Alimou Doumbouya, le retard de l'instruction dans l'affaire Ibrahima Bangoura propriétaire du zoo à Tabounna à Kindia.
Lien : <https://www.dropbox.com/s/7zohfr8hud5dage/17-EEQ-01-10%20%281%29.mp3?dl=0>
21. **Radio Bonheur FM**: GALF a eu l'honneur de participer à la rubrique " L'Invité de la rédaction" à travers son Officier Média. Au cours de cette interview, nous avons parlé du cas Lancinet Doumbouya où au mois des trophées d'animaux protégés avaient été saisis. Lien : https://www.dropbox.com/sh/7tzq0dbo429og02/AAB8aOHcgzl_xyGasCjhe_Gda?dl=0
22. **Radio Soleil FM** : Participation de GALF via l'Officier Média à l'émission " Environnement en Question". Au cours de ce débat, l'arrestation de Lancinet Doumbouya suivie de sa condamnation et certains sujets relatifs à la lutte contre la criminalité faunique en Guinée ont été abordés. Lien : <https://www.dropbox.com/sh/x5z4blqdm5q95c3/AACzR8kPqfnu05muS2qouRg7a?dl=0>
23. **Radio Tamata FM** : Galf et le point focal de la lutte contre la criminalité faunique auprès du Ministère de l'Environnement ont eu l'honneur de participer à une émission intitulée " Oser Rever" de la Radio Tamata Fm. Au cours de cet entretien, les sujets comme l'arrestation de Lancinet Doumbouya suivie de sa condamnation par le TPI de Dixinn et d'autres sujets relatifs à la lutte contre la criminalité faunique en Guinée. Lien : <https://www.dropbox.com/sh/yyvribz6qoy6nck/AADD9mA9NRuCMJkvFPrxuPCLa?dl=0>
24. **Radio Bonheur FM** : Intervention de l'Officier média sur les antennes de la radio Bonheur FM sur la Condamnation du prévenu Alpha Alimou Doumbouya au temps mis par la Cour d'Appel de Conakry. Par ailleurs, il avait été reconnu coupable du délit de détention, circulation et commercialisation

VisionGuinee.info

Des espèces à nos sans votre carte

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ TRIBUNE LIBRE INTERVIEW SPORT

LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU SOUT DES DIGITS

Ecobank

FORNEZ-VOUS AUX OFFRES DU WEB

Côte Ouest

Bellevue - Conakry, République de Guinée
Tél : (+224) 628 87 88 73 / 629 29 28 84 / 654 83 85 88
Email : contact@visionguinee.com
Site web : www.visionguinee.com

SONAPE NATIONALE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PAIX

Accueil » Société » Un présumé trafiquant de bébé chimpanzé en provenance de la Sierra Leone mis aux arrêts

Qui est Jésus?
Un nouveau document de la vie de Jésus, ce qu'il est à son agenc. www.lesapostols214.com

Un présumé trafiquant de bébé chimpanzé en provenance de la Sierra Leone mis aux arrêts !

en Société | 27 novembre 2017

Facebook 100 Twitter 100+ LinkedIn 100+ YouTube 100+

Depuis la sanction de la Guinée en 2013 par le Secrétariat général de la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction), le trafic de chimpanzés continue de la plus belle manière entre la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire.

Ainsi, le jeudi 23 novembre 2017, le Service du Corps des Conservateurs de la Nature avec le soutien de GALT (Guinée Application de la Loi Faunique) a procédé à l'arrestation à Conakry d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé en provenance de la Sierra Leone. Après avoir été entendu dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, M. Doumbouya sera mis sous mandat de dépôt par le TPI de Kalamou pour éventuellement être situé sur son sort.

M. Abou Doumbouya, présumé trafiquant de grands singes, en l'occurrence les chimpanzés, est un citoyen de la Sierra Leone, pays voisin à la Guinée. Selon nos informations, il a été mis aux arrêts par les autorités guinéennes dans la matinée de jeudi 23 novembre 2017, alors qu'il cherchait à commercialiser le bébé chimpanzé.

Après son arrestation, le petit animal a été remis aux autorités compétentes. Abou a été mis sous mandat de dépôt par le tribunal de première instance (TPI) de Kalamou pour être situé sur son sort les jours à venir. Cette opération vient à juste titre démontrer la proactivité des autorités guinéennes en matière de lutte contre le trafic international de grands singes en Afrique, en l'occurrence les chimpanzés.

Le trafic de chimpanzé, un commerce transnational.

En Guinée, le chimpanzé fait partie des espèces animales menacées de disparition et classé dans l'annexe I qui sont des espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la CITES. Malgré les campagnes de sensibilisations organisées par les ONG et le département de l'Environnement en matière de protection des grands singes, le trafic de chimpanzés continue de belle manière. Et cela grâce au Réseau de trafiquants organisés à l'échelle internationale.

En Afrique de l'Ouest, la Guinée est présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique (cf. lire sur <http://www.wara-enforcement.org/guinee-les-arrestations-de-trafiquant-de-grands-singes-continuent-un-autre-bebe-saisi/> et <http://www.wara-enforcement.org/l'homme-aux-300-chimpanzes-retombe-dans-les-maillages-de-nos-fillets/>). Ainsi, cette autre prise vient une fois de plus révéler le degré sur le phénomène de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest via les trois pays : La Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire.

Corruption au niveau de barrages frontaliers, un indice de prolifération du trafic.

Le phénomène de la corruption qui assaille généralement l'administration des pays africains n'épargne pas souvent certains hommes habillés de nos forces de l'ordre. C'est le cas de la Guinée à travers des postes de contrôle (Check Point) le long de nos frontières. Car, il a été révélé par nos informateurs que le présumé trafiquant aurait soudoyé certains hommes du barrage (Check Point) de Foméstap, situé à Forécarsh à 100 km de Conakry à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone.

Il est évident que la Guinée, malgré les efforts des autorités et des partenaires en matière de lutte contre le trafic de faune, est encore loin du bout de tunnel tant la corruption et le laxisme des autorités sont monnaie courante.

Aux dernières informations, un autre présumé trafiquant du nom d'Aboubacar Cherif, a été mis aux arrêts par les autorités. Il lui est reproché, dit-on, d'être le vrai propriétaire du bébé chimpanzé qui a été saisi dans les mains d'Abou Doumbouya. Après avoir été entendu, il a été déféré au TPI de Kalamou pour éventuellement être situé sur son sort conformément au code de faune et réglementation de la chasse en Guinée.

A rappeler que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre...

Fatou Kourouma

GUINEE NEWS .ORG

SONAPE NATIONALE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PAIX

ACCUEIL NEWS GRANDS DOSSIERS INTERVIEWS PUBLI-REPORTAGE RÉGIONS

Accueil » environnement

Lutte anti braconnage: deux présumés braconniers mis aux arrêts à Mamou

Par Badicko Diallo - 22 décembre 2017 11:11:41

Partager sur Facebook Twitter sur Twitter G+ P



Le chimpanzé est une espèce protégée en République de Guinée. Ces derniers temps, cette espèce est dangereusement menacée par les braconniers.

Dans la sous-préfecture de Ourékaba, à 65 kilomètres de la ville de Mamou, deux trafiquants de bébé chimpanzé ont été mis aux arrêts le mercredi 20 décembre. Ces deux présumés braconniers, Lansana Kourouma et Momo Mansaré ont, pour attraper le bébé chimpanzé, tué sa maman et blessé sa sœur, nous appren-t-on.

Quant aux circonstances dans lesquelles ces deux présumés braconniers ont été interpellés, le chef cantonnement explique : « lorsque nous avons été saisis des faits, nous avons dépêché dans le village les conservateurs de la nature déguisés en civil qui se sont fait passer pour des clients. Arrivés, ils ont négocié le prix et mis main sur les deux jeunes.»

Le chimpanzé blessé a rendu l'âme dans les heures qui ont suivi. Les dépouilles des deux chimpanzés ont été transportées à Ourékaba-centre pour élucider les enquêtes et procéder à leur mise en terre, a-t-on appris.

Un spécialiste des faunes qui s'occupe des parcs a évacué le bébé chimpanzé pour le parc de Faranah.

Après l'audition de deux présumés trafiquants hier nuit à Ourékaba, ils ont été déferés ce vendredi à la Maison centrale de Mamou où ils vont attendre leur procès.

PARTAGER Facebook 47 Twitter

Article précédent
Les négociations avec le SLEEG dans l'impasse: Soumah appelle à une AIG ce samedi

Article suivant
Bras de fer autour de la RTS: victime d'un faux bond de l'inter centrale CNTG-USTG, la FESABAG durcit le ton

Badicko Diallo
<http://www.guineenews.org>
Correspondant à Mamou, Moyenne Guinée

Liens des articles internet publiés :

1. <http://leprojecteurguinee.com/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president/>
2. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4568>
3. <http://flashguinee.net/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>
4. <http://guineeprogres.com/2017/01/18/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president/>
5. <http://guineemail.com/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>
6. <http://www.guineeunivers.com/politique/1593-grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president>
7. <http://guineefutur.com/?p=916>
8. <http://www.guineequotidien.com/lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president-alpha-conde/>
9. [http://www.kibarounews.com/fr/Grace présidentielle L ancien chef de l organe CITES Guinee .html](http://www.kibarounews.com/fr/Grace%20presidentielle%20L%20ancien%20chef%20de%20l%20organe%20CITES%20Guinee.html)
10. <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3342&num=>
11. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4570>
12. <http://guineefutur.com/?p=920>
13. <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3338&num=>
14. <http://guineeprogres.com/2017/01/19/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-il-dans-lelan-dencourager-la-criminalite-faunique-dans-cette-region/>
15. <http://guineemail.com/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
16. <http://flashguinee.net/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
17. <http://guineeunivers.com/politique/1595-trafic-de-chimpanze-a-boke-le-tribunal-serait-il-dans-lelan-d-encourager-la-criminalite-faunique-dans-cette-region>
18. <http://guineefutur.com/?p=920>
19. <http://soleilfmguinee.net/trafic-de-chimpanze-a-boke-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
20. <http://soleilfmguinee.net/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>
21. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4597>
22. <http://flashguinee.net/macenta-guineenne-mise-aux-arrets-trafic-de-peaux-de-panthere-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>

23. <http://leprojecteurguinee.com/macenta-une-guineenne-mise-aux-arrets-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>
24. <http://www.bcmedia.org/2017/02/01/guinee-une-guineenne-mise-aux-arrets-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees-a-macenta/>
25. <http://guineemail.com/macenta-guineenne-mise-aux-arrets-traffic-de-peaux-de-panthere-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>
26. <http://guineeprogres.com/2017/02/01/macenta-une-guineenne-mise-aux-arrets-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>
27. <http://guineezoom.info/la-une/macenta-une-guineenne-mise-aux-arrets-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>
28. <http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3373&num=>
29. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4633>
30. <http://guineeprogres.com/2017/02/16/tpi-de-dixinn-la-tenue-du-proces-sur-laffaire-des-deux-autruches-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
31. <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-tenue-proces-laffaire-deux-autruches-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>
32. <http://flashguinee.net/tpi-de-dixinn-tenue-proces-laffaire-deux-autruches-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>
33. <http://africavision7.com/?p=17675>
34. <http://www.guineequotidien.com/tpi-de-dixinn-la-tenue-du-proces-sur-laffaire-des-deux-autruches-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
35. <http://guineelive.com/2017/02/16/tpi-de-dixinn-la-tenue-du-proces-sur-laffaire-des-deux-autruches-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
36. <http://www.guineeeconomie.info/tpi-de-dixinn-la-tenue-du-proces-sur-laffaire-des-deux-autruches-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
37. <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-dixinn-tenue-proces-laffaire-deux-autruches-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>
38. <http://soleilfmguinee.net/macenta-guineenne-mise-aux-arrets-traffic-de-peaux-de-panthere-dimportantes-autres-peaux-despeces-animales-protegees/>
39. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-la-tenue-du-proces-sur-laffaire-des-deux-autruches-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
40. <http://guineematin.com/actualites/guinee-abdourahamane-sidibe-grand-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-dans-les-filets-de-linterpol/>
41. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4649>
42. <http://guineemail.com/guinee-abdourahamane-sidibe-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-filet-de-linterpool/>
43. <http://leprojecteurguinee.com/guinee-abdourahamane-sidibe-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-dans-le-filet-de-linterpool/>
44. <http://guineeprogres.com/2017/02/21/guinee-abdourahamane-sidibe-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-dans-le-filet-de-linterpol/>
45. <http://guineefutur.com/?p=1100>

46. <http://www.visionguinee.info/2017/02/21/abdourahamane-sidibe-grand-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-dans-les-filets-dinterpol/>
47. <http://flashguinee.net/guinee-abdourahamane-sidibe-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-filet-de-linterpool/>
48. <http://africavision7.com/?p=17756>
49. <http://www.femmesafricaines.info/guinee-abdourahamane-sidibe-trafiquant-africain-de-grands-singes-tombe-dans-le-filet-de-linterpool/>
50. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
51. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4675>
52. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
53. <http://guineeprogres.com/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
54. <http://guineemail.com/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
55. <http://www.visionguinee.info/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
56. <http://flashguinee.net/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
57. <http://guineematin.com/actualites/trafic-de-grands-singes-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry/>
58. <http://www.visionguinee.info/2017/03/08/abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
59. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4694>
60. <http://leprojecteurguinee.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
61. <http://guineemail.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
62. <http://flashguinee.net/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
63. <http://soleilfmguinee.net/environnement-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
64. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
65. <http://www.visionguinee.info/2017/03/21/sept-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
66. <http://guineeprogres.com/2017/03/22/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
67. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>

68. <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
69. <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
70. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4728>
71. <http://www.visionguinee.info/2017/03/24/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
72. <http://soleilmguinee.net/criminalite-faunique-guineen-arrete-grand-marche-de-matoto-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
73. <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-trafic-de-peaux-de-panthere-et-celle-dun-lion/>
74. <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-trafic-de-peaux-de-panthere-et-de-lion/>
75. <http://guineeprogres.com/2017/04/11/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-trafic-de-peaux-de-panthere-et-celle-dun-lion/>
76. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4767>
77. <http://guineenews.org/kindia-deux-arrestations-pour-trafic-des-peaux-des-pantheres-et-lions/>
78. <http://www.visionguinee.info/2017/04/11/kindia-deux-individus-arretes-pour-trafic-de-peaux-de-panthere-et-de-lion/>
79. <http://guineemail.com/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-trafic-de-peaux-de-panthere-de-lion/>
80. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4780>
81. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
82. <http://guineemail.com/tpi-de-mafanco-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
83. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
84. <http://www.visionguinee.info/2017/04/14/tpi-de-mafanco-un-guineen-condamne-a-3-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
85. <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
86. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4788>
87. <http://guineemail.com/criminalite-faunique-colonel-de-larmee-guineenne-acolytes-mis-aux-arrets-trafic-despeces-animales-protegees/>
88. <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
89. <http://www.visionguinee.info/2017/04/19/un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
90. <http://guineeprogres.com/2017/04/19/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>

91. <http://flashguinee.net/criminalite-faunique-colonel-de-larmee-guineenne-acolytes-mis-aux-arrets-trafic-despeces-animales-protegees/>
92. <http://aminata.com/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
93. <http://afrinews.org/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
94. <http://guineefutur.com/?p=1412>
95. <http://soleilmguinee.net/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
96. <http://www.visionguinee.info/2017/04/20/criminalite-faunique-le-verdict-du-proces-contre-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
97. <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
98. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4789>
99. <http://flashguinee.net/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
100. <http://guineefutur.com/?p=1424>
101. <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
102. <http://guineeprogres.com/2017/04/21/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
103. <http://aminata.com/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
104. <https://citizentv.co.ke/news/guinea-colonel-accused-of-trafficking-as-police-seize-his-private-zoos-163710/>
105. <http://afrinews.org/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-trafic-despeces-animales-protegees/>
106. <http://guineemail.com/dalaba-trafiquant-de-peaux-de-panthere-de-crocodiles-sevade-commissariat-central-deferrement/>
107. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4925>
108. <http://www.femmesafricaines.info/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/>
109. <http://leprojecteurguinee.com/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/>
110. <http://guineelive.com/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/>
111. <http://guineeprogres.com/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/>
112. <http://guineematin.com/actualites/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-au-commissariat-central-peu-avant-son-deferrement/>
113. <http://www.visionguinee.info/2017/06/08/dalaba-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles-sevade-peu-avant-son-deferrement/>

114. http://www.kibarounews.com/fr_Dalaba_un_trafiquant_de_peaux_de_panthere_et_de_crocodiles_.html
115. <http://africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3562&num=>
116. <http://guineenews.org/dalaba-soupconne-davoir-evader-presume-braconnier-policier-poursuivi-justice/>
117. <http://soleilmguinee.net/dalaba-trafiquant-de-peaux-de-panthere-celles-de-crocodiles-sevade-commissariat-central-deferrement/>
118. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4942>
119. <http://guineemail.com/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-traffic-de-peaux-de-panthere/>
120. <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-peaux-de-panthere/>
121. <http://guineeprogres.com/2017/06/15/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-peaux-de-panthere/>
122. <http://www.visionguinee.info/2017/06/15/deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-peaux-de-panthere/>
123. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kindia-2-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-peaux-de-panthere/>
124. <http://soleilmguinee.net/tpi-de-kindia-deux-guineens-ecopent-de-2-mois-de-prison-ferme-traffic-de-peaux-de-panthere-celles-de-lion/>
125. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4957>
126. <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/>
127. <http://guineemail.com/tpi-de-mamou-policier-guineen-comparait-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-de-crocodile/>
128. <http://guineeprogres.com/2017/06/21/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/>
129. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mamou-un-policier-guineen-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-peaux-de-panthere-et-de-crocodile/>
130. <http://www.visionguinee.info/2017/06/21/mamou-un-policier-comparait-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant/>
131. <http://www.visionguinee.info/2017/07/05/mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant/>
132. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
133. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4972>
134. <http://guineeprogres.com/2017/07/05/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
135. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>

136. <http://www.guineequotidien.com/mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
137. <http://guineemail.com/tpi-de-mamou-policier-condamne-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
138. <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
139. <http://guineenews.org/justice-un-policier-condamne-a-6-mois-de-prison-pour-complicite-a-mamou/>
140. <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-mamou-policier-condamne-complicite-devasion-dun-prisonnier-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles/>
141. <http://www.visionguinee.info/2017/07/26/levolution-de-linstruction-dun-dossier-contre-un-haut-grade-de-larmee-inquiete-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
142. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environmentalistes/>
143. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5009>
144. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environmentalistes/>
145. <http://conakryplanete.info/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environmentalistes/>
146. <http://guineemail.com/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-environmentalistes/>
147. <http://guineeprogres.com/2017/07/27/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environmentalistes/>
148. <http://guineelive.com/2017/07/27/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environmentalistes/>
149. <http://www.nouvellesdeguinee.com/>
150. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5053>
151. <http://guineeprogres.com/2017/08/10/macenta-un-braconnier-mis-aux-arrets-pour-abattage-et-capture-despeces-animales-protegees/>
152. <http://guineelive.com/2017/08/10/macenta-un-braconnier-mis-aux-arrets-pour-abattage-et-capture-despeces-animales-protegees/>
153. <http://leprojecteurguinee.com/macenta-un-braconnier-mis-aux-arrets-pour-abattage-et-capture-despeces-animales-protegees/>
154. <http://guineematin.com/actualites/macenta-un-braconnier-mis-aux-arrets-pour-abattage-et-capture-despeces-animales-protegees/>
155. <http://www.visionguinee.info/2017/08/10/macenta-un-braconnier-mis-aux-arrets-pour-abattage-et-capture-despeces-animales-protegees/>
156. <http://soleilfmguinee.net/macenta-braconnier-mis-aux-arrets/>
157. <http://guineematin.com/actualites/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
158. <http://www.visionguinee.info/2017/08/24/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>

159. <http://leprojecteurguinee.com/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
160. <http://guineelive.com/2017/08/24/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
161. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5084>
162. <http://guineemail.com/macenta-braconnier-condamne-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
163. <http://www.femmesafricaines.info/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
164. <http://guineeprogres.com/2017/08/24/macenta-un-braconnier-condamne-pour-abattage-despeces-animales-integralement-protegees/>
165. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5104>
166. <http://lemakona.com/criminalite-faunique-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
167. <http://guineeprogres.com/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
168. <http://guineemail.com/criminalite-faunique-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
169. <http://www.femmesafricaines.info/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
170. <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
171. <http://www.visionguinee.info/2017/09/05/un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
172. <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
173. <http://guineefutur.com/?p=1944>
174. <http://lemakona.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
175. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5122>
176. <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
177. <http://guineeprogres.com/2017/09/08/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
178. <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
179. <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
180. <http://www.visionguinee.info/2017/09/08/un-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme/>
181. <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
182. <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-trafic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
183. <http://guineematin.com/actualites/conakry-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets/>

184. <http://www.visionguinee.info/2017/10/05/un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets/>
185. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5207>
186. [http://www.kibarounews.com/fr Trafic de faune un presume trafiquant de trophes d especes.html](http://www.kibarounews.com/fr/Trafic-de-faune-un-presume-trafiquant-de-trophees-d-especes.html)
187. <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3779&num=>
188. <http://lemakona.com/trafic-de-faune-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-camayenne/>
189. <http://guinee3.com/index.php/2017/10/06/trafic-de-faune-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-camayenne/>
190. <http://www.bcmedia.org/2017/10/06/trafic-de-faune-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-camayenne/>
191. <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2017/10/31/camayenne-presume-trafiquant-de-peaux-de-crocodiles-mis-aux-arrets-conservateurs-de-nature/>
192. <http://www.visionguinee.info/2017/10/14/un-trafiquant-de-peaux-de-crocodile-condamne-a-six-mois-de-prison/>
193. <http://www.ledeclic.info/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-dont-2-assortis-de-sursis-pour-trafic-de-peaux-de-crocodiles/>
194. <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5216>
195. <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-dont-2-assortis-de-sursis-trafic-de-peaux-de-crocodile/>
196. <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-dont-2-assortis-de-sursis-pour-trafic-de-peaux-de-crocodile/>
197. <http://lemakona.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-dont-2-assortis-de-sursis-trafic-de-peaux-de-crocodile/>
198. <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2017/10/31/trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges-condamne-tribunal-a-conakry/>
199. <http://www.bcmedia.org/2017/10/17/guinee-tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-dont-2-assortis-de-sursis-pour-trafic-de-peaux-de-crocodile/>
200. <http://soleilfmguinee.net/30988-2/>
201. <http://www.visionguinee.info/2017/11/21/la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-trafic-international-divoires/>
202. <http://www.ledeclic.info/scandale-faunique-cour-dappel-de-conakry-confirme-decision-trafic-international-divoires/>
203. <http://guineematin.com/actualites/scandale-faunique-la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-trafic-international-divoires/>
204. <http://leverificateur.net/2017/11/22/scandale-faunique-la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-trafic-international-divoires/>
205. <http://africamedia224.com/article.php?id=609>
206. [http://www.kibarounews.com/fr Scandale faunique La Cour d Appel de Conakry confirme une d.html](http://www.kibarounews.com/fr/Scandale-faunique-La-Cour-d-Appel-de-Conakry-confirme-une-decision-sur-le-trafic-international-divoires.html)
207. <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3853&num=>
208. <http://www.bcmedia.org/2017/11/22/scandale-faunique-la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-trafic-international-divoires/>

209. <http://flammeguinee.com/scandale-faunique-cour-dappel-de-conakry-confirme-decision-traffic-international-divoires/>
210. <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2017/11/22/scandale-faunique-la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-traffic-international-divoires/>
211. <http://lemakona.com/scandale-faunique-cour-dappel-de-conakry-confirme-decision-traffic-international-divoires/>
212. <http://guineeprogres.com/scandale-faunique-la-cour-dappel-de-conakry-confirme-une-decision-sur-le-traffic-international-divoires/>
213. <http://www.visionguinee.info/2017/11/27/un-presume-trafiquant-de-bebe-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
214. <http://www.ledeclic.info/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
215. <http://soleilfmguienee.net/31432-2/>
216. <http://leverificateur.net/2017/11/28/guinee-un-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
217. <http://guineematin.com/actualites/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
218. <http://lemakona.com/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
219. <http://www.bcmedia.org/2017/11/29/guinee-un-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
220. <http://www.radio-kankan.com/guinee-un-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
221. <http://flammeguinee.com/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
222. <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2017/11/29/guinee-un-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
223. <http://guineemail.com/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
224. <http://www.femmesafricaines.info/guinee-un-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-en-provenance-de-la-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
225. <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2017/11/27/guinee-presume-trafiquant-de-bebe-de-chimpanze-provenance-de-sierra-leone-mis-aux-arrets/>
226. <http://www.ledeclic.info/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne-temps-mis/>
227. <http://www.visionguinee.info/2017/12/15/un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne/>
228. <http://guineematin.com/actualites/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne/>
229. <http://leverificateur.net/2017/12/16/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne-au-temps-mis/>

230. <http://conakryweb.com/2017/12/18/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protoges-condamne-au-temps-mis/>
231. <http://www.bcmedia.org/2017/12/17/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protoges-condamne-au-temps-mis/>
232. <http://lemakona.com/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protoges-condamne-temps-mis/>
233. <http://soleilfmguinee.net/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protoges-condamne-temps-mis/>
234. <http://flammeguinee.com/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protoges-condamne-temps-mis/>
235. <http://africamedia224.com/article.php?id=631>
236. <http://guineenews.org/lutte-anti-braconnage-deux-presumes-braconniers-mis-aux-arrets-a-mamou/>
237. <https://guineematin.com/actualites/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
238. <http://www.lede clic.info/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
239. <http://www.visionguinee.info/2017/12/23/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets/>
240. <http://leverificateur.net/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
241. <http://guineeprogres.net/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
242. <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
243. <http://conakryweb.com/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
244. <http://www.guineevox.com/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
245. <http://lemakona.com/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
246. <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3879&num=>
247. <http://soleilfmguinee.net/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
248. <http://mobile.reuters.com/article/idUSKBN16D2OQ>

3. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		158	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
0			158

Durant l'année 2017, en vue de maintenir les relations avec les autorités, ainsi que dans le but d'assurer le bon suivi des affaires en cours, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu avec d'importantes autorités et de partenaires. Toutes ces rencontres étaient axées sur le renforcement du suivi des cas auprès des tribunaux de la République en vue d'une stricte application de la loi faunique.

1. Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux :
2. Le chef de la délégation de l'Union Européenne à Conakry
3. Le conseil politique de l'ambassade des USA à Conakry.
4. Le chef de Cabinet du Ministère de la justice
5. Le secrétaire Général du Ministère de la justice.
6. Procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
7. Le substitut du procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
8. Le Procureur de la République auprès du TPI de Boké
9. Le substitut Procureur de la République auprès du TPI de Boké
10. Le chef BCN de Conakry
11. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Ministère de l'Intérieur
12. Le commissaire Central du commissariat central de Boké.
13. Le directeur National des Eaux et Forêts
14. Le conseiller en environnement du Ministre de l'Environnement.
15. Le point focal CITES
16. Le Directeur Général de l'office Guinéens ds parcs et Réserves.
17. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Ministère de l'Environnement
18. Le directeur Prefectoral de l'environnement de Mamou.
19. Le chef section des Eaux et Forêts de Mamou
20. Le Juge d'instruction du TPI de Mamou.
21. Le juge d'instruction de la justice de paix de Koundara
22. Le manager du CCC.
23. L'expert en Aire Protégées de L'UNOPS.
24. L'ambassadeur de la Grande Bretagne en Guinée.
25. Le conseiller politique de l'ambassadeur des Etats Unis en Guinée.
26. L'ambassadeur de l'Allemagne en Guinée.
27. Le greffier près le TPI de Mafanco.
28. Le Substitut du procureur du TPI de Dixinn.
29. Les autorités préfectorales de Koundara
30. Le directeur préfectorale de l'environnement de Koundara.
31. Le Chef Section Eaux et Forêts de Koundara.
32. Le colonel de la gendarmerie de Koundara.

4. Conclusion

Des évolutions et changements positifs ont eu lieu en 2017 en Guinée avec l'appui de GALF. Le projet a montré son efficacité en obtenant des arrestations de très grands trafiquants de niveau internationale et la peine maximale de deux grands trafiquants de chimpanzés par le TPI de Mamou, reconnus coupables des délits d'abattage, capture détention et commercialisation de bébé chimpanzé dans la sous préfecture d'Ourekaba en moyenne Guinée. Des agissements qui contribuent à l'altération de l'image de la Guinée aux yeux de la communauté internationale. Une triste réalité qui perdure et retarde la levée de la sanction sur la Guinée auprès de la CITES.

La collaboration avec les autorités locales est positive et très intenses, notamment avec les forces de l'ordre (INTERPOL) et avec la dynamique des points focaux de l'Environnement, de la sécurité et de la justice qui assistent à toutes les opérations.

Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accordent un soutien qualifié de peu d'envergure en matière de lutte contre la criminalité faunique et la corruption qui mine ce secteur. Toutefois, Il faut rappeler que la criminalité faunique à Conakry et à l'intérieur du pays a baissée grâce aux multiples arrestations et des condamnations enregistrées en ces derniers temps.